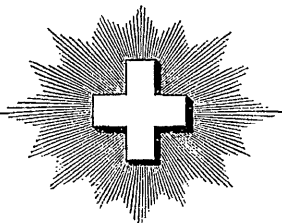


CONFÉDÉRATION SUISSE.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 juillet 1934

Demande déposée: 23 juin 1933, 18^h4. — Brevet enregistré: 15 mai 1934.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH CO. S. A., Tavannes (Suisse).

Dispositif de limitation du parcours de l'ancre dans un mouvement d'horlogerie.

La présente invention a pour objet un dispositif de limitation du parcours de l'ancre dans un mouvement d'horlogerie, dans lequel l'ancre bute dans un sens et dans l'autre contre des surfaces qui appartiennent à une partie du support et dans lequel les axes de la roue, de l'ancre et du balancier ne sont pas dans le même plan. Ce dispositif est caractérisé en ce que l'ancre possède au moins un bras distinct de celui que termine la fourchette et par lequel l'ancre bute contre lesdites surfaces, et en ce que la partie du support à laquelle appartiennent lesdites surfaces, comme le bras susdit, sont disposés et conformés de manière qu'ils puissent tous deux être rectifiés en ce qui concerne celles de leurs surfaces qui, au moins médiatement déterminent les positions des points de butée.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, cinq formes d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 montre en plan une partie d'un mouvement de montre muni du dispositif sous

sa première forme que montre, à plus grande échelle, la fig. 2;

Les fig. 3 à 6 montrent respectivement, par des vues en plan, les formes d'exécution 2 à 5.

La fig. 2 montre une ancre de côté 1 dont la fourchette 2 est solidaire du bras portant la palette de sortie. Cette ancre présente, en prolongement du bras de la palette d'entrée, un bras 3, dont l'extrémité élargie se meut entre les chevilles 4, 4' et bute contre elles par ses flancs 3a et 3'a. Cette extrémité du bras est conformée de manière que ces flancs puissent être facilement rectifiés à l'étampe ou à la fraise, et les chevilles 4, 4' se trouvent situées dans une partie 5 du support ou platine suffisamment éloignée de tout centre de mobile pour que la rectification des trous dans lesquels ces chevilles sont ajustées soit praticable dans de bonnes conditions. En même temps, ces chevilles se trouvent dans une région de la platine qui est découverte lorsque toutes les pièces du mou-

vement d'horlogerie sont en place. On voit que, les goupilles 4 étant elles-mêmes, par exemple parfaitement cylindriques, la rectification des trous dans lesquels elles s'ajustent détermine indirectement les positions des points de butée. Ces goupilles peuvent être en fil étiré sur toute leur longueur ou présenter un décolletage comme sur la fig. 1.

Il est évident que le bras 3 peut être distinct des deux bras porte-palette et former avec eux un angle quelconque. Les fig. 3 à 6 montrent diverses formes que peut prendre le bras 3, quelle que soit d'ailleurs sa direction.

Dans la fig. 3, il présente un trou rectifié dans lequel pénètre la cheville 4a ajustée dans un trou rectifié de la platine.

La fig. 4 montre la disposition inverse, à savoir un trou 4b rectifié dans la platine et une cheville 3c ajustée dans un trou rectifié de l'ancre.

Dans la fig. 5, les surfaces 3d et 3'd rectifiées de l'ancre et coopérant avec une cheville 4c de la platine, sont des flancs radiaux et internes d'une fourche. Ces flancs pourraient appartenir à des bras distincts du porte-lévé.

Dans la fig. 6, deux bras analogues sont rectifiés sur leurs flancs externes 3c et 3'c pour coopérer avec les deux chevilles 4d et 4'd.

Il est entendu que d'autres formes encore non représentées peuvent se concevoir dans le cadre de l'invention.

Les parties à rectifier sont conformées de manière que leur largeur soit au moins égale à la largeur minimum permettant une rectification. Le bras 3 est de préférence dirigé de manière à équilibrer au moins partiellement le bras formant la fourchette.

Les chevilles telles que 4a ou 4c peuvent être fendues de manière à permettre un réglage éventuel aisé des fonctions des cornes et du dard.

REVENDICATION:

Dispositif de limitation du parcours de l'ancre dans un mouvement d'horlogerie dans lequel l'ancre bute dans un sens et dans l'autre contre des surfaces qui appartiennent à

une partie du support et dans lequel les axes de la roue, de l'ancre et du balancier ne sont pas dans le même plan, caractérisé en ce que l'ancre présente au moins un bras distinct de celui qui est terminé par la fourchette et par lequel l'ancre bute contre lesdites surfaces, et en ce que la partie du support à laquelle appartiennent lesdites surfaces, comme le bras susdit, sont disposés et conformés de manière qu'ils puissent tous deux être rectifiés en ce qui concerne celles de leurs surfaces qui, au moins médiatement, déterminent les positions des points de butée.

SOUS-REVENDICATIONS:

- 1 Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que le bras mentionné de l'ancre présente un renflement dont la largeur est au moins égale à la largeur minimum permettant une rectification.
- 2 Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que le bras mentionné de l'ancre est dirigé de manière que la partie du support comportant les butées soit visible et découverte lorsque toutes les pièces du mouvement d'horlogerie sont en place.
- 3 Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que l'ancre présente deux bras fournissant chacun l'un des points de butée.
- 4 Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que le bras mentionné est dirigé de manière à équilibrer au moins partiellement le bras terminé par la fourchette.
- 5 Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que l'un au moins des deux éléments du dispositif que constituent l'ancre mobile et le support présente au moins un trou rectifié dont les parois déterminent la position d'une cheville ajustée en lui, cheville dont la surface présente l'un au moins des deux points de butée mentionnés.
- 6 Dispositif selon la sous-revendication 5, caractérisé en ce que la cheville mentionnée comme portée par l'un des éléments

- fixe et mobile pénètre dans un trou rectifié de l'autre.
- 7 Dispositif selon la sous-revendication 5, caractérisé en ce que le support présente deux chevilles ajustées dans des trous rectifiés.
- 8 Dispositif selon la sous-revendication 7, caractérisé en ce que le bras mentionné de l'ancre se meut entre les deux chevilles mentionnées, ses flancs latéraux étant rectifiés.
- 9 Dispositif selon la sous-revendication 5, caractérisé en ce que la cheville portée par l'un des deux éléments mentionnés est située entre les deux branches d'une fourche à parois internes rectifiées présentée par l'autre élément.
- 10 Dispositif selon la sous-revendication 7, caractérisé en ce que l'ancre présente deux bras butant chacun contre l'une des chevilles.

Henri COLOMB.
TAVANNES WATCH Co. S. A.
Mandataire: A. BUGNION, Genève.

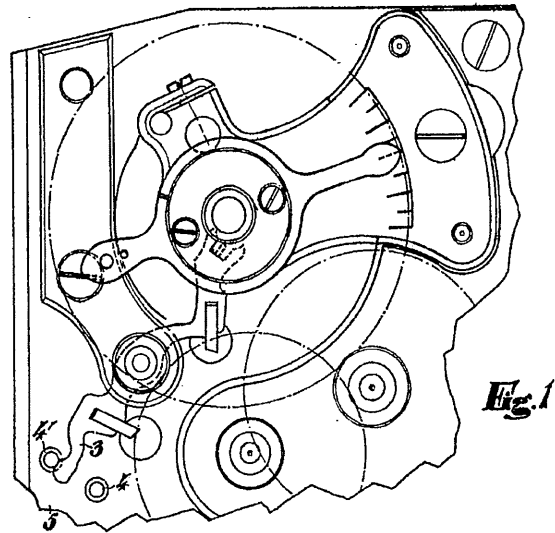


Fig. 1

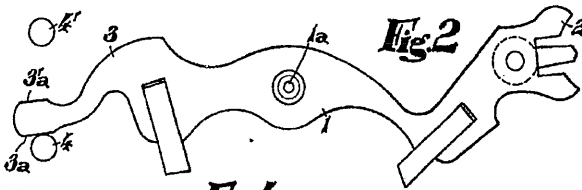


Fig. 2

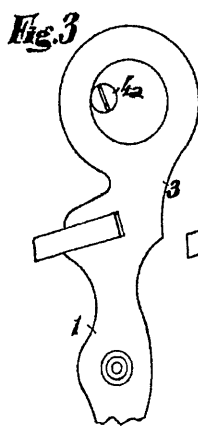


Fig. 3



Fig. 4

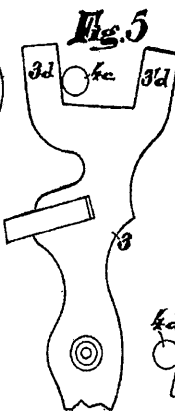


Fig. 5

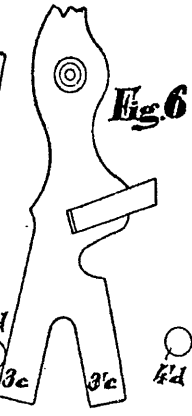


Fig. 6